PARTENARIAT MONDIAL *pour* L'EDUCATION

Conseil d'administration
Décision par approbation tacite
28 novembre 2019

Décision Finale

BOD/2019/11-01– **Allocation pour la restructuration chiffrée du financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (ESPIG) du Somaliland (financement supplémentaire)** : En référence au document BOD/2018/05-07-Allocation d'un ESPIG au Somaliland et concernant la requête de financement au titre de la restructuration chiffrée soumise lors du deuxième cycle de 2019, le Conseil d'administration :

1. note que les conditions d'obtention d'une allocation maximale par pays (AMP) supplémentaire sont remplies, comme indiqué dans la requête et l'évaluation présentées dans Annexe B du document BOD/2019/11 DOC 01 conformément à la décision du Conseil énoncée dans le document BOD/2018/06-08 sur le processus d'examen de la qualité des requêtes d'AMP supplémentaire.
2. approuve une allocation de financement pour la restructuration chiffrée de l'ESPIG à prélever sur les ressources des fonds fiduciaires du PME, comme indiqué dans la requête et résumé au tableau 1 du document BOD/2019/11-01 2 (c), sous réserve de :
 a. la disponibilité des fonds ;
 b. la décision du Conseil énoncée dans le document BOD/2012/11-04 sur l'engagement des fonds fiduciaires au titre des ESPIG par tranches annuelles ;
 c. la formulation par le Comité des financements et performances des recommandations suivantes en matière de financement (tous les montants sont libellés en dollars des États-Unis d'Amérique) :

Tableau 1 - Somaliland		
a.	Allocation maximale par pays supplémentaire	15 020 000
b.	Montant demandé (100 %)	12 016 000[1]
c.	Part fixe	12 016 000
d.	Part variable	s. o.
e.	**Allocation recommandée par le GPC**	**12 016 000**
f.	Agent partenaire	Save the Children – États-Unis
g.	Commission de l'agent partenaire en % - montant	7 % - 841 120
h.	Période	Trois ans

[1] L'AMP supplémentaire approuvée en juin 2018 se monte à 15 020 000 dollars, dont 3 004 000 ont été sollicités dans le cadre d'une requête de financement accéléré distincte soumise en octobre 2019. L'allocation demandée pour la restructuration chiffrée comprend un montant de 2 818 630 dollars destiné à couvrir le coût des fonctions et responsabilités assurées par l'agent partenaire.

i.	Date de démarrage prévue	1er janvier 2020
j.	Modalité de décaissement de la part variable	Ex-ante
k.	Source de financement	Fonds du PME

4. demande au Secrétariat :
 a. d'inclure, dans sa notification au Somaliland de l'approbation de l'allocation, les observations et demandes de compte rendu sur le programme formulées par le GPC et reprises à l'Annexe A du document BOD/2019/11 DOC 01.
 b. d'indiquer l'état d'avancement des points soulevés à la rubrique « comptes rendus » conformément à l'échéancier fixé.